



## **PAYS BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS**

### **ÉVALUATION 2<sup>nd</sup> Contrat Régional**

### **selon le Guide Méthodologique Régional**

# SOMMAIRE

## Les indicateurs régionaux

### I. Les indicateurs génériques :.....

#### A. Les indicateurs généraux:.....

**Indicateur n°1** :taux d'engagement des crédits.....

**Indicateur n°2** :projets réalisés grâce au fond sud .....

**Indicateur n°3** : effet levier des contrats régionaux de pays.....

#### B. Localisation géographique des projets :.....

**Indicateur n°4** :localisation géographique des projets (carte) .....

**Indicateur n°5** : localisation géographique des projets (tableau).....

#### C. La coopération intercommunale :.....

**Indicateur n°6** : répartition des crédits engagés par type de bénéficiaires .....

#### D. La démocratie participative :.....

**Indicateur n°7** : participation du conseil de développement.....

**Indicateur n°8** : partenariats hors conseil de développement.....

#### E. la complémentarité des procédures sur le territoire :.....

**Indicateur n°9** : projets réalisés hors contrat régional de pays.....

### II. Les indicateurs thématiques :.....

#### A. le développement économique :.....

**Indicateur n°10** : répartition des crédits engagés par sous thématiques.....

**Indicateur n°11** : aide aux entreprises.....

**Indicateur n°12** : impact sur l'emploi.....

**Indicateur n°13** : démarche qualité dans les zones d'activités économiques...

**Indicateur n°14** : aide aux ateliers créateurs.....

#### B. Les T.I.C. :.....

**Indicateur n°15** : répartition des crédits engagés par sous thématique.....

#### C. La protection de l'environnement :.....

**Indicateur n°16** : répartition des crédits engagés par sous thématique.....

**Indicateur n°17** : audits énergétiques.....

**Indicateur n°18** : part bois dans la construction.....

**Indicateur n°19** : respect des normes HQE.....

#### D. L'habitat à destination de populations spécifiques :.....

**Indicateur n°20** : répartition des crédits engagés par sous thématique.....

**Indicateur n°21** : études globales habitat et PLH mis en œuvre.....

#### E. Les services à la population :.....

**Indicateur n°22** : appréciation de l'impact de l'étude services réalisée

**Indicateur n°23** : répartition des crédits engagés par sous thématique.....

**Indicateur n°24** : nombre de maison de services mises en place.....

### III. Synthèse : impact des contrats régionaux de pays sur 5 des principaux objectifs des la politique régionale.....

## L'auto-évaluation, une source de réflexion et d'apprentissage

### I. La stratégie de développement du pays

### II. La mise en œuvre des actions

### III. L'impact des actions sur le territoire

# I. - INDICATEURS GENERIQUES

## A. Les indicateurs globaux

### Questions évaluatives :

- Quel est l'effet de levier financier du contrat de Pays sur le territoire ?
- Quels sont les facteurs de réussite ou de difficultés concourant à l'engagement des crédits régionaux ?

### Indicateur n°1

Taux d'engagement des crédits et analyse du taux : **86,60 %**

Dotation du Contrat Régional de Pays : **6 440 000 €**

Montant des crédits engagés par la Région Centre à échéance du Contrat : **5 577 100 €**

Nombre de projets financés : **120**

Subvention moyenne par opération : **46 490 €**

**Intervention significative de la Région sur l'ensemble des projets du Contrat : taux de subvention minimal de 25%**

### Indicateur n°2

**pour les projets réalisés grâce aux fonds Sud** (dotation supplémentaire de solidarité)

➤ **sans objet pour notre contrat**

#### **Interprétation :**

*Conformément au souhait de la Région, le Pays a encouragé les maîtres d'ouvrage à n'inscrire au contrat régional que les projets dont ils étaient assurés qu'ils seraient bien engagés à la fin du contrat.*

*Même si, s'agissant de dossiers « lourds » (inscrits, par exemple, dans l'action 4 « Villes-pôles »), certains n'ont pas été mis en œuvre ou engagés tardivement pour des questions de procédure administrative, globalement, l'engagement du contrat est jugé satisfaisant.*

### Indicateur n°3

**Montant des investissements générés par le Contrat de Pays : 20 441 563 €**

**Pour un euro investi par la Région, 3,67 euros** investis localement : (calculé sur les montants d'investissement subventionnables)

## B. Localisation géographique des projets

### Question évaluative :

Les Contrats Régionaux de Pays permettent-ils de contribuer à un renforcement /développement des pôles dans les territoires ?

**Indicateur n°4 : Localisation géographique des projets** au sein du Pays (nombre et montant de subvention régionale)

**Caractéristiques de l'indicateur :** Cet indicateur a pour but d'étudier la répartition géographique des projets sur le territoire, selon leur commune de réalisation par l'établissement d'une carte (pour des projets intercommunaux, on prendra en compte la commune de réalisation du projet). Dans le cas de projets n'ayant pas de localisation géographique précise, on établira une liste annexe. Pour la réalisation de la carte, on pourra adopter le code suivant : le montant des subventions régionales sera

représenté sous la forme de cercles de taille proportionnelle à ces montants dans lesquels on mentionnera le nombre de projets subventionnés.

Code INSEE	COMMUNES	Total Subv Région	Nbre de projets	% de subv./Total
45253	PITHIVIERS	1 072 400	10	19,23%
45294	SERMAISES	815 500	8	14,62%
45233	ONDREVILLE SUR ESSONNE	678 100	2	12,16%
45030	BEAUNE	404 000	8	7,24%
45258	PUISEAUX	387 600	3	6,95%
45095	CHILLEURS AUX BOIS	276 500	5	4,96%
45010	ASCOUX	233 400	6	4,18%
45018	AUXY	193 700	2	3,47%
45031	BELLEGARDE	178 300	5	3,20%
45069	CHAMBON LA FORET	140 900	2	2,53%
45106	COUDRAY	137 700	1	2,47%
45005	ANDONVILLE	124 000	3	2,22%
45191	MALESHERBES	106 000	2	1,90%
45192	MANCHECOURT	91 800	2	1,65%
45137	ESCRENNES	74 600	2	1,34%
45259	QUIERS SUR BEZONDE	54 000	2	0,97%
45088	CHAUSSY	53 700	3	0,96%
45050	BOYNES	52 500	1	0,94%
45228	NIBELLE	50 000	2	0,90%
45178	LADON	44 100	1	0,79%
45348	YEVRE LA VILLE	41 900	3	0,75%
45162	GUIGNEVILLE	31 800	3	0,57%
45174	JOUY EN PITHIVERAIS	26 900	2	0,48%
45225	NEUVILLE SUR ESSONNE (LA)	24 700	1	0,44%
45223	NESPLOY	20 800	3	0,37%
45057	LA BROSSSE	20 700	1	0,37%
45150	FREVILLE	18 200	2	0,33%
45025	BAZOCHES	17 400	2	0,31%
45139	ESTOUY	12 500	1	0,22%
45017	AUVILLIERS	10 400	1	0,19%
45160	GRENEVILLE	10 000	1	0,18%
45170	INTVILLE	10 000	1	0,18%
45181	LEOUVILLE	10 000	1	0,18%
45240	OUTARVILLE	9 800	3	0,18%
45021	BARVILLE	9 500	1	0,17%
45243	OUZOUEUR SOUS BELLEGARDE	9 300	1	0,17%
45263	ROUVRES SAINT JEAN	9 000	1	0,16%
45260	RAMOULU	8 700	2	0,16%
45252	PITHIVIERS LE VIEIL	8 600	3	0,15%
45078	CHAPELON	7 100	1	0,13%
45135	ERCEVILLE	6 500	3	0,12%
45246	PANNECIERES	6 000	1	0,11%
45012	AUDEVILLE	5 700	2	0,10%
45157	GIVRAINES	5 000	1	0,09%
45011	ATTRAY	4 800	1	0,09%
45022	BATILLY	4 200	1	0,08%
45015	AUTRUY SUR JUINE	3 900	1	0,07%
45205	MEZIERES	2 900	1	0,05%
45037	BOISSEAUX	2 600	1	0,05%
45033	BOESSE	2 100	1	0,04%
	PBGP	25 900	1	
	PBGP / SIARCE	21 400	2	
		<b>5 577 100</b>	<b>120</b>	

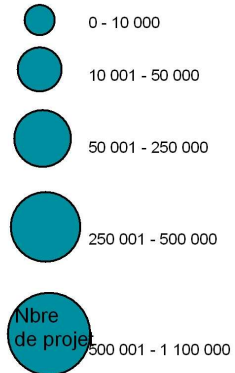
# Localisation des projets 2nd Contrat Régional du Pays



## Légende

### Communes

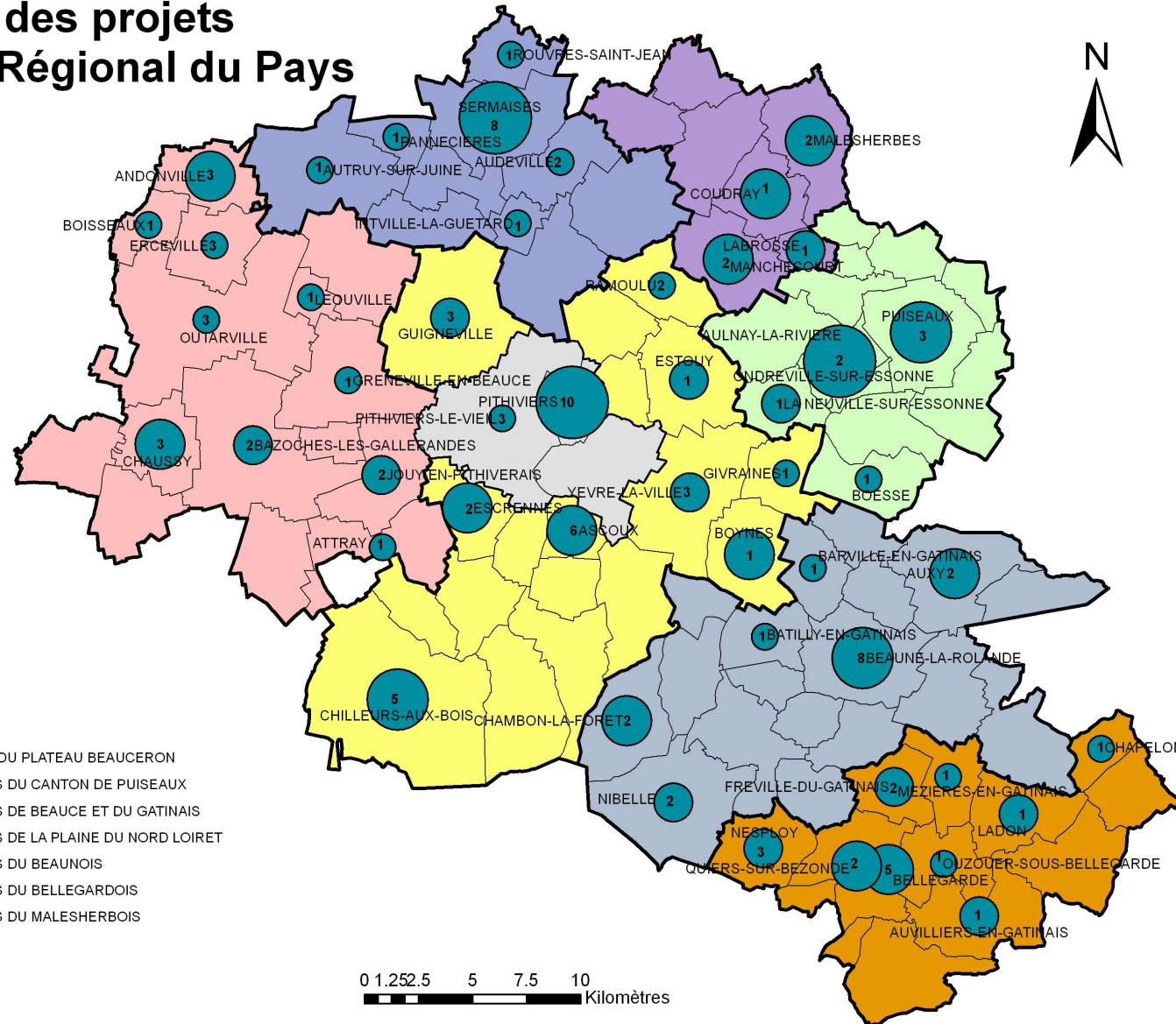
#### Montant des projets en €



Limites communales

### Communautés de communes

- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU BEUCERON
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE PUISEAUX
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BEUCE ET DU GATINAIS
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DU NORD LOIRET
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEAUOIS
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BELLEGARDOIS
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MALESHERBOIS
- DADONVILLE
- PITHIVIERS
- PITHIVIERS LE VIEIL



## Indicateur n°5 : Localisation géographique des projets (selon classement INSEE des communes)

	Nombre de communes	Nombre de projets réalisés	Coûts d'investissement (non plafonnés)	Montant des crédits régionaux engagés	Citer les 3 Thématiques majeures abordées**
<b>Pôle urbain*</b>	1	10		1 072 400	- Serv. Pop. : 199 100 (18,6%) - Equipements soc. Loisirs Sport Cult. : 873 300 (81,4%)
<b>Communes périurbaines*</b> (= espace mono polarisé et multi polarisé dans les fiches INSEE)	34	71		2 454 900	- Equipements soc. Loisirs Sport Cult. : 905 100 (36,9%) - Z. Activités : 521 000 (21,2%) - Serv. Pop. : 553 700 (22,6%)
<b>Pôle ruraux*</b>	1	2		106 000	- Serv. Pop. : 106 000 (100%)
<b>Autres communes</b>	14	34		1 896 500	- Equipements soc. Loisirs Sport Cult. : 1 505 600 (79,4%) - Z. Activités : 167 800 (9,2%) - Serv. Pop. : 126 900 (7%)
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>117</b>		<b>5 529 800</b>	

Code INSEE	Nom de l'EPCI - Juillet 2005	Libellé de la commune	Type de commune ZAU
45253		Pithiviers	1.Pôle urbain
45005	CC de la Plaine Nord	Andonville	2.Mono polarisée
45010	CC de la Beauce et d	Ascoux (*)	2.Mono polarisée
45015	CC du Plateau Beauc	Autruy-sur-Juine	2.Mono polarisée
45037	CC de la Plaine Nord	Boisseaux	2.Mono polarisée
45135	CC de la Plaine Nord	Erceville	2.Mono polarisée
45137	CC de la Beauce et d	Escrennes	2.Mono polarisée
45252		Pithiviers-le-Vieil	2.Mono polarisée
45263	CC du Plateau Beauc	Rouvres-Saint-Jean	2.Mono polarisée
45011	CC de la Plaine Nord	Attray	3.Multi polarisée
45012	CC du Plateau Beauc	Audeville	3.Multi polarisée
45018	CC Beanois	Auxy	3.Multi polarisée
45021	CC Beanois	Barville-en-Gâtinais	3.Multi polarisée
45022	CC Beanois	Batilly-en-Gâtinais	3.Multi polarisée
45033	CC du Canton de Pui	Boësse	3.Multi polarisée
45050	CC de la Beauce et d	Boynes	3.Multi polarisée
45069	CC Beanois	Chambon-la-Forêt	3.Multi polarisée
45078	CC du Bellegardois	Chapelon	3.Multi polarisée
45088	CC de la Plaine Nord	Chaussy (*)	3.Multi polarisée
45095	CC de la Beauce et d	Chilleurs-aux-Bois	3.Multi polarisée
45106	Comm. de comm. du	Coudray	3.Multi polarisée
45139	CC de la Beauce et d	Estouy	3.Multi polarisée
45157	CC de la Beauce et d	Givraines	3.Multi polarisée
45160	CC de la Plaine Nord	Greneville-en-Beauce (*)	3.Multi polarisée
45162	CC de la Beauce et d	Guigneville (*)	3.Multi polarisée
45170	CC du Plateau Beauc	Intville-la-Guétard	3.Multi polarisée
45174	CC de la Plaine Nord	Jouy-en-Pithiverais (*)	3.Multi polarisée
45057	Comm. de comm. du	La Brosse	3.Multi polarisée
45181	CC de la Plaine Nord	Léouville (*)	3.Multi polarisée
45192	Comm. de comm. du	Manchecourt	3.Multi polarisée
45243	CC de la Plaine Nord	Outarville (*)	3.Multi polarisée
45246	CC du Bellegardois	Ouzouer-sous-Bellegarde	3.Multi polarisée
45260	CC de la Beauce et d	Ramoulu	3.Multi polarisée
45294	CC du Plateau Beauc	Sermaises	3.Multi polarisée
45348	CC de la Beauce et d	Yèvre-la-Ville	3.Multi polarisée

45191	Comm. de comm. du	Malesherbes	4.Pôle rural
45017	CC du Bellegardois	Auvilliers-en-Gâtinais	5.Autre rurale
45025	CC de la Plaine Nord	Bazoches-les-Gallerandes	5.Autre rurale
45030	CC Beanois	Beaune-la-Rolande	5.Autre rurale
45031	CC du Bellegardois	Bellegarde	5.Autre rurale
45150	CC du Bellegardois	Fréville-du-Gâtinais	5.Autre rurale
45178	CC du Bellegardois	Ladon	5.Autre rurale
45205	CC du Bellegardois	Mézières-en-Gâtinais	5.Autre rurale
45223	CC du Bellegardois	Nesploy	5.Autre rurale
45225	CC du Canton de Pui	Neuville-sur-Essonne (La )	5.Autre rurale
45228	CC Beanois	Nibelle	5.Autre rurale
45240	CC du Canton de Pui	Ondreville-sur-Essonne	5.Autre rurale
	CC du Plateau Beauc	Pannecières	5.Autre rurale
45258	CC du Canton de Pui	Puiseaux	5.Autre rurale
45259	CC du Bellegardois	Quiers-sur-Bezonde	5.Autre rurale

## Interprétation des indicateurs 4 & 5 :

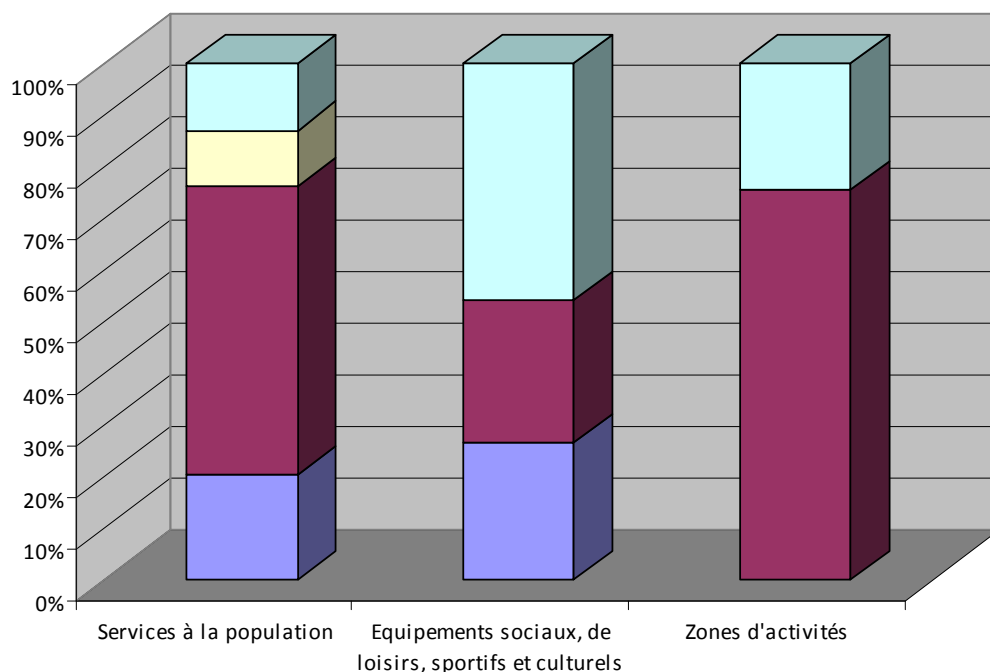
Assez logiquement sur notre territoire de 'frange francilienne', **3 thématiques majeures se dégagent :**

- ◆ **Une demande forte de renforcement et de développement des services** sur l'ensemble du territoire, dans les communes rurales (le pôle rural - les communes périurbaines et autres communes)
  - => les projets conduits dans le pôle rural relèvent essentiellement des "services à la population"
  - => les opérations visant des "équipements sociaux, de loisirs, sportifs et culturels" représentent 59% des crédits régionaux engagés et sont répartis sur la quasi-totalité du Pays
- ◆ **La nécessité développer et d'améliorer l'accueil des entreprises**
  - => les projets relatifs au "zones d'activités" se concentrent sur les communes périurbaines (76%) et sur les autres communes

3 thématiques majeures abordées

	Services à la population	Equipements sociaux, de loisirs, sportifs et culturels	Zones d'activités	Total des 3 thématiques	Montant des crédits régionaux engagés
Pôle urbain (Pithiviers)	199 100 €	873 300 €		1 072 400 €	1 072 400 €
Communes périurbaines (34)	553 700 €	905 100 €	521 000 €	1 458 800 €	2 454 900 €
Pôle rural (Malesherbes)	106 000 €			106 000 €	106 000 €
Autres communes (14)	126 900 €	1 505 600 €	167 800 €	1 632 500 €	1 896 500 €
	985 700 €	3 284 000 €	688 800 €	4 269 700 €	5 529 800 €

**Localisation géographique des projets**  
(selon classement INSEE des communes)



■ Pôle urbain (Pithiviers) ■ Communes périurbaines (34) □ Pôle rural (Malesherbes) □ Autres communes (14)

## C. LA COOPERATION INTERCOMMUNALE

### Question évaluative :

- Le Contrat Régional de Pays a-t-il permis à chaque territoire de remplir l'objectif de 30% de crédits affectés à des maîtrises d'ouvrage intercommunales ? Oui, très largement car nous sommes à un taux de 46 % sur les programmes intercommunaux.

### Indicateur n°6 : Répartition des crédits engagés par types de bénéficiaires

Type de bénéficiaires	Montant des crédits réservés (y compris ajustements à mi-parcours)		Montant des crédits engagés		Nombre de projets fléchés à la signature	Nombre de projets réalisés
<b>EPCI à fiscalité propre</b>	2 564 900	39,82 %	<b>2 564 900</b>	<b>46,00 %</b>	12	<b>20</b>
Autres EPCI	173 700	2,70 %	47 300	0,84 %		3
Communes	3 210 000	49,84 %	2 478 100	44,43 %	19	29
Associations	116 400	1,82 %	116 400	2,09 %	1	8
Privés	229 900	3,57 %	225 300	4,04 %	1	39
Autres (CUMA)	145 100	2,25 %	145 100	2,60 %	1	21
Total			<b>5 577 100</b>			<b>120</b>

### Interprétation de l'indicateur 6 :

**Les démarches territoriales se développent au sein du Pays. Le montant des crédits engagés pour des projets à maîtrise d'ouvrage intercommunale en témoigne puisqu'il représente 46% de l'enveloppe pour 20 projets (17% du total des projets)**

- ◆ **Les projets répondent à des problématiques territoriales et sont élaborés de façon cohérente**  
=> ils impactent l'ensemble des communes adhérentes (intérêt communautaire)  
=> ils n'auraient pu être conçus, ni réalisés dans des conditions satisfaisantes à l'échelle communale (meilleure cohérence sur le territoire, coût des investissements, mode de gestion des équipements ...)
- ◆ **De par leur rayonnement, les opérations initiées par les EPCI sont de plus grande envergure**  
=> près de la moitié de l'enveloppe dédiée est affectée à seulement 17% de l'ensemble des projets réalisés dans le cadre du contrat.

## D. LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

### Questions évaluatives

Les partenariats engagés avec des acteurs diversifiés ont-ils abouti à l'élaboration de débats, d'échanges, de propositions de travail reprises par le syndicat de pays ?

#### Indicateur n°7 :

**Nombre et liste des avis rendus** au syndicat de pays par le conseil de développement. **Thème et nature** de ces projets :

- 2 avis rendus essentiellement liés au Contrat régional
  - Avis sur Programme d'actions du 2<sup>nd</sup> Contrat régional de Pays
  - Avis sur le bilan à mi parcours du contrat

**Nombre** de projets sur lequel le conseil de développement s'est auto saisi.

**Thème et nature** de ces projets (hors des étapes liées au contrat régional de pays)

- proposition de projets susceptibles d'être éligible au '1% Paysage et développement' de l'A 19
- échange et concertation sur les pistes d'actions à mettre en œuvre dans le cadre du diagnostic culturel du programme Leader + / Evaluation du programme / Candidature Leader 2007 - 2013)
- le transport à la demande : réflexion et propositions pour accompagner le Conseil Général dans son expérimentation sur le territoire du Pays

*A travers les programmes qu'il anime et les actions qu'il conduit, le Syndicat de Pays, mène une réflexion très transversale dans une palette très large de thématiques: eau, protection des milieux, programme culturel, aménagement du territoire, étude sur les services, transport à la demande, '1% Paysage et développement', schéma de cohérence territoriale ...*

*Le conseil de développement a fait le choix de porter sa réflexion sur quelques uns de ces thèmes de travail dans l'objectif d'apporter aux membres des commissions des propositions, des pistes d'actions à développer.*

#### Indicateur n°8 :

**Quelques uns des partenariats avec des acteurs hors conseil de développement :**

CCI du Loiret	la responsable du territoire du Pithiverais	Echanges réguliers et projets ponctuels
Chambre des métiers du Loiret	l'agent de développement économique	Echanges réguliers et projets ponctuels
La Chambre d'Agriculture	la chargée de développement local	Echanges réguliers et projets ponctuels
La Fédération des CUMA	l'animateur	Echanges réguliers et projets ponctuels
le Syndicat Régional Betteravier	l'animateur	dans le cadre du contrat régional
l'Agence de l'Eau Seine Normandie	les chargés de mission qui suivent le contrat global et le SAGE Nappe de Beauce	Echanges réguliers et projets ponctuels
Le Pays du Gâtinais	l'animatrice du contrat 'Loing'	Echanges réguliers et informels avec l'agent de développement comme avec les autres Pays du Loiret et projet ponctuel (Contrat global 'Loing')
le Groupe d'Action Locale (GAL)	les membres du GAL	Echanges réguliers et projets ponctuels
La SIDESUP	le Directeur	projet ponctuel : le PER, puis échanges réguliers (suivi, évaluation, développements d'actions ...)
Le CLLAJ 45		projet ponctuel
Cultivons l'avenir du Pithiverais		Echanges réguliers et projets ponctuels
les Musées du Pithiverais		Echanges réguliers et projets ponctuels
les Communautés de Communes	les Directeurs des services et les chargés de communication	Echanges réguliers et projets ponctuels

## Interprétation des indicateurs 7 & 8 :

**Associer à sa réflexion le maximum de partenaires, qu'il s'agisse des membres du conseil de développement ou d'autres, permet au Syndicat (et, inversement, aux différents partenaires car il s'agit bien d'échanges)**

- **d'avoir une meilleure information pour définir sa stratégie et élaborer ses orientations**
- **de nourrir les échanges et débats dans les thématiques sur lesquelles il travaille**
- **de susciter et de conduire des projets 'partagés'**
- **de faire rayonner plus largement les actions menées sur le territoire, qu'il s'agisse de celles conduites par le Pays que celles conduites par les partenaires, dans leurs domaines de compétence**

## E. LA DIVERSITE DES PROCEDURES SUR LE TERRITOIRE

### Questions évaluatives

Les pays saisissent-ils d'autres opportunités que le contrat régional pour mener leurs actions ?

La politique des Contrats Régionaux de Pays permet-elle une articulation de la politique avec les autres dispositifs sur le territoire ?

### Indicateur n°9 :

Liste des projets portés par le Syndicat de Pays en dehors du Contrat Régional de Pays et leur poids financier :

Libellé de l'opération	Maîtrise d'ouvrage	Montant total de <b>subventions</b>
Contrat global (avec AESN) 2000 - 2005	PAYS / Communes / Com Com : Syndicats de rivières	Total prog. : 21 000 000 €
Contrat global Essonne amont (avec AESN) 2007 – 2013	PAYS / Communes / Com Com / Syndicats de rivières	Total prog. : 17 000 000 €
Programme Leader + (avec l'Europe)	Pays / Communes / Com. Com. / Associations	Total prog. : 1 640 000 €
PER 'Conversion énergétique : valorisation des ressources agricoles et forestières' - Convention le 5 Sept 2006	Portage : Pays / MO : SIDESUP	Invest. : 2 032 090 €
Natura 2000	Pays : M.O. de la mise en œuvre	
Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)	Pays	
SAGE Nappe de Beauce	Le Pays porte la cellule d'animation La Présidente du Pays préside la Commission Locale de l'Eau (CLE)	

**Comme les divers partenariats menés par le Pays, sa capacité à engager ou animer, parallèlement au Contrat Régional, des actions dans des thématiques élargies telles que :**

- l'eau, l'assainissement, les rivières/ avec l'AESN,
- la culture & le tourisme/ avec Leader +,
- 'la route du Blé' / avec les associations du territoire

- la préservation des milieux & la biodiversité/ avec Natura 2000,
- les économies d'énergie & la valorisation des ressources naturelles/ avec le PER et 'Cultivons l'avenir'

permet au Syndicat du Pays

- ⇒ **une complémentarité des actions qu'il mène**
- ⇒ **une approche beaucoup plus transversale de l'aménagement du territoire**
- ⇒ **des réponses aux objectifs définis dans la charte de développement**
- ⇒ **une démarche de développement durable**

L'implication du Pays pour chacun de ces programmes et actions peut prendre de formes diverse : maîtrise d'ouvrage, élaboration de programmes, animation, suivi des actions, communication, accompagnement des porteurs de projets ...

## II. - INDICATEURS THEMATIQUES

### Question évaluative générale

Le contrat de Pays a-t-il permis de développer des actions répondant aux principaux objectifs régionaux ?

### A. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

#### Questions évaluatives

Le Contrat Régional de Pays a-t-il permis le soutien à la création d'entreprise ?

Comment les principes énoncés dans la charte régionale de développement durable ont-ils été pris en compte lors du soutien aux zones d'activité économiques ?

Le contrat de pays a-t-il permis la création ou le maintien d'emplois ?

### Indicateur n°10

**Le Pays a-t-il élaboré une stratégie de développement économique, notamment en matière d'infrastructures d'accueil des entreprises ?**

*Etroitement liée à la perspective de la construction de l'autoroute A 19, la stratégie développée par le Pays dans le contrat vise l'amélioration de l'accueil des entreprises sur le territoire*

⇒ la création des nouvelles zones d'intérêt départemental le long de l'A 19 ainsi que la requalification et l'extension de zones d'activités

- sous réserve d'une maîtrise d'ouvrage intercommunale
- et de l'engagement dans une démarche de qualité environnementale

**Répartition** des crédits engagés par thématique en pourcentage et en nombre de projets : .....

Thématiques	Montant des Crédits fléchés à la signature	Montant des crédits engagés en fin de contrat	% des crédits fléchés à la signature	% des crédits engagés en fin de contrat	Nombre de projets fléchés à la signature	Nombre de projets en fin de contrat
<b>Zones d'activités</b>	800 000 €	688 800	12,42 %	10,70 %	4	4
Immobilier d'entreprise						
Commerce / artisanat	50 000	125 000	0,78 %	1,94 %	1	3
ORAC	100 000 €	0	1,55 %		1	0
Service aux entreprises						
Autres	5 490 000	5 626 200	85,25 %	87,36 %	29	113

#### Critères d'interprétation

##### INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL DES ENTREPRISES

*Une enveloppe de 800 000 € a été affecté à l'action (n° 9) relative aux zones d'activités, elle a été réduite de 14% à mi-parcours. En raison du délai de réalisation des deux zones d'intérêt départemental le long de l'A 19 (Auxy & Escrennes), il n'a été financé, pour ces deux zones, que les coûts d'acquisition et d'échanges de terrains et ainsi que les frais des études visant à la démarche de qualité environnementale.*

## Indicateur n°11

Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'une aide (sans double compte) :

	Total	Artisanat- Commerce (pour l'ORAC, ne comptabiliser que les subventions régionales)	Industrie	Services à la personne (hors associations)	Agriculture (hors CUMA)	Tourisme
Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'une aide <sup>1</sup>					29	
Pourcentage <sup>2</sup>					2,2% (1300 agriculteurs en 2000)	

<sup>1</sup>Sans double compte : on comptera une seule fois une entreprise ayant bénéficié directement ou indirectement de plusieurs aides.

<sup>2</sup>On établira ce pourcentage par rapport au nombre d'entreprises présentes sur le territoire dans chacun des secteurs d'activités concernés.

*Il apparaît difficile d'interpréter cet indicateur dans la mesure où, hormis les agriculteurs, aucune entreprise n'a bénéficié d'aide dans le contrat*

## Indicateur n°12

Nombre d'emplois créés :

	Nombre d'emplois directs créés	Nombre d'emplois confortés *
Développement économique (Maintien dernier commerce à Quiers – Nibelle – Ascoux)	6	4
<b>ORAC</b>		
Services à la population (Alzheimer – véhicules adaptés – RAM)	2	4
<b>Sport</b>	1 opération non terminée, d'autres à peine terminées => recul insuffisant	
Culture (Espace théâtral La Neuville/Essonne)		7
Tourisme		
Agriculture (projets de diversification°)	3	6
Autres		

\* Il s'agit du nombre d'emplois existant avant investissement dans les entreprises (ou associations ou collectivités) concernées

## Indicateur n°13

Nombre de projets de zones d'activités économiques s'inscrivant dans la démarche qualité régionale : **4**

**Renseignement** des thèmes choisis en dehors des 3 obligatoires ("énergie" – "transport" – "chantier"):

- Extension ZI de Sermaises (CCPB) :
- Extension ZI de Bellegarde (CC Bellegardois)
- Zone d'Auxy (CCB) :
- Zone d'Escrennes (CCBG) : les thèmes devraient être choisis prochainement

### Critères d'interprétation de l'indicateur

**Comment le respect de cette condition a-t-il impacté le projet ? (Donner une réponse pour chaque zone d'activité).**

Trop prématuré pour répondre à cette question dans la mesure où les projets ne sont pas achevés

**Le recours obligatoire à un A.M.O. (avec cahier des charges type fourni par la Région) constitue-t-il une plus value ?**

Oui, cela permet d'accompagner le maître d'ouvrage dans sa réflexion dès la phase d'élaboration de la zone, pendant sa mise en œuvre et jusqu'au moment de l'accueil des entreprises.

### Critères d'interprétation pour les indicateurs 11, 12 et 13

Si les chiffres indiqués dans les tableaux ci-dessus paraissent très, trop modestes, ils ne sont pas le reflet exact de l'impact économique des projets financés dans le cadre du contrat de Pays.

En effet :

#### **Concernant les zones d'activités**

Il n'est pas possible d'indiquer, à l'heure actuelle, combien le contrat a permis de création d'entreprises et d'emplois.

=> ces zones (créées, requalifiées et étendues) sont en cours de réalisation et non encore opérationnelles, il apparaît donc prématuré de préciser combien d'entreprises viendront s'y installer, ni combien d'emplois seront créés à terme.

En revanche, il est assuré que ces investissements permettront, à plus long terme, l'accroissement de l'activité économique du territoire et de l'emploi.

=> Ainsi, pour les deux zones liées à l'A 19, qui représentent un total de 170 ha, l'application d'un ratio de 20 emplois par hectare, soit un potentiel de 3 400 emplois dans les 10 ans à venir paraît tout à fait "raisonnable"

#### **Pour le reste des projets**

Il est toujours difficile, de chiffrer les emplois créés dès la fin du contrat.

- certaines opérations, notamment les équipements structurants tels que le Moulin de Châtillon, l'espace culturel de Pithiviers (dont seule, la 1<sup>ère</sup> tranche, l'acquisition, était inscrite au contrat), le centre aqua-récréatif de Pithiviers ... , ne sont pas terminées et les maîtres d'ouvrage disposent, sur notre contrat, d'un délai de 4 années pour réaliser leurs projet

- d'autres sont à peine achevées (Maison d'accueil et des services de Sermaises).

- par ailleurs, dans le cas, par exemple, de la création d'un nouveau service, il est bien souvent nécessaire, après la réalisation de l'équipement, d'attendre une 'montée en puissance' du service avant d'enregistrer, à terme, des créations d'emplois

## Indicateur n°14

Pas de crédits engagés sur l'immobilier d'entreprises dans le contrat

## B. LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

### Objectifs régionaux

« Les technologies de l'information et de la communication constituent également une priorité régionale ».

### Questions évaluatives

Le Contrat Régional de Pays a-t-il permis la mise en oeuvre d'une réflexion stratégique à l'échelle du Pays en matière de TIC ?

Le Contrat Régional de Pays a-t-il permis le financement de lieux d'accès aux TIC ?

## Indicateur n°15

**Répartition** des crédits engagés par thématiques en pourcentage et en nombre de projets :

**Pas de crédits engagés sur les TIC**

**Cela n'implique pas que rien n'a été réalisé sur le territoire : ainsi, la Communauté de Communes du Beaunois propose un lieu d'accueil équipé d'un matériel de visioconférence permettant, avec un accompagnement, d'entrer en contact avec différents organismes sociaux.**

## C. LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

### Questions évaluatives

Le Contrat Régional de pays a-t-il permis de contribuer à la valorisation des ressources naturelles ?

Le Contrat Régional de pays a-t-il permis de contribuer à la gestion du paysage ?

Le Contrat régional de pays a-t-il permis de favoriser la protection de l'environnement dans certains secteurs thématiques du programme d'actions ?

### Indicateur n°16

Répartition des crédits engagés par thématiques en pourcentage et en nombre de projets :.....

Thématiques	Montant des Crédits fléchés à la signature	Montant des crédits engagés en fin de contrat	% des crédits fléchés à la signature	% des crédits engagés en fin de contrat	Nombre de projets fléchés à la signature	Nombre de projets en fin de contrat
<b>Préservation, valorisation du patrimoine naturel</b>						
Préservation, valorisation du paysage (1)	150 000	185 900	2,33 %	3,3 %	1	2
Gestion de la ressource en eau (1)	148 000	21 400	2,30 %	0,4 %	3	2
Energie (1)						
Gestion des déchets						
Soutien aux pratiques agricoles respectueuses de l'environnement	75 000 (CUMA) 30 000	145 000 (CUMA) 79 700 (sécurisation exploitations)	1,63 %	4 %	1	31
		432 000 €		7,7%		

(1) Engagement du pays sur ces thématiques hors contrat régional (Contrat global, SAGE, PER)

Lister ces projets et insérer un commentaire sur leur réalisation. :

#### Préservation, valorisation du Paysage :

**2 actions** : - création de liaisons douces (à l'entrée du bourg & entre les hameaux)  
- aménagement des entrées de bourg de Sermaises

#### Gestion de la ressource en eau :

**3 opérations étaient prévues** dans le cadre du Programme d'actions et de prévention des inondations du bassin versant de l'Essonne (PAPI) et inscrites au contrat

- 2 sont en cours d'achèvement : le schéma cohérent de fonctionnement et le plan hydraulique de gestion  
- la 3<sup>e</sup> opération, les travaux de ralentissement des crues, qui représentait les investissements les plus importants, n'a pas été maintenu au bilan à mi-parcours en raison du retard pris pour les études (multiplicité de partenaires du PAPI qui concerne l'ensemble du bassin de l'Essonne : 81 communes sur 3 départements)

#### Soutien aux pratiques agricoles respectueuses :

- **Opérations d'acquisition de matériels respectueux de l'environnement par les CUMA** :

11 CUMA aidées – 21 dossiers

- à la signature du contrat, une partie de l'action "Agriculture : environnement et qualité" fléchait des projets relatifs au traitement des déchets et à la production d'énergie renouvelable.

Aucun projet n'ayant émergé sur cette thématique, il a été décidé à mi-parcours, d'abonder la dotation et, d'affecter une partie de l'enveloppe à des **projets de 'sécurisation de sites d'exploitation'** => 10 agriculteurs ont ainsi pu être aidés pour réaliser des travaux qui s'inscrivent dans la thématique de préservation de l'environnement.

## Indicateur n°17

Nombre d'audits énergétiques réalisés durant le contrat : **10**

- 8 pour des projets d'équipements culturels et sportifs
- 2 pour des projets de services

Nombre et liste d'opérations où les résultats de l'audit ont été intégrés à la conception du bâtiment ou l'ont modifié :

- Centre nautique de Puisseaux (panneaux solaires)
- Salle des fêtes de Chambon la Forêt (chauffage par géothermie)
- Moulin de Châtillon à Ondreville sur Essonne (chauffage par géothermie)

## Indicateur n°18

Nombre de projet ayant bénéficié de la bonification de ~~15 points~~ pour une **part bois significative dans la construction** : **9**.

**A noter que notre contrat régional comportait une autre règle de bonification :**

=> bonification de 5% dans la mesure où le "volet bois" atteignait 12% du coût total de l'opération

- 7 salle des fêtes : CHAPELON – LADON – LABROSSE - JOUY EN PITHIVERAIS – CHAUSSY – ANDONVILLE – CHAMBON LA FORET
- Espace culturel de la Cour Gauthier (CHILLEURS AUX BOIS)
- Moulin de Chatillon (C.C. DU CANTON DE PUISEAUX)

## Indicateur n°19

Nombre de projet ayant bénéficié de la bonification de ~~15 points~~ suite à son inscription dans une démarche HQE :  
DETAILLER LES REPONSES SUIVANT LES THEMATIQUES SUIVANTES : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS, SERVICES.

**Ce type de bonification ne figurait pas dans le contrat**

**Aucun projet du contrat n'a été réalisé dans une démarche HQE. Certains maîtres d'ouvrage qui projetaient des équipements e cette qualité y ont finalement renoncé en raison du coût.**

## Critères d'interprétation pour les 3 indicateurs

Les mesures mises en place par la politique des contrats régionaux de pays ont-elle permis de **sensibiliser les maîtres d'ouvrage à leur démarche de gestion de projets** ? En allant plus loin, de favoriser l'utilisation et le recours plus systématique d'énergies renouvelable de leur part ?

**Les mesures mises en place ont permis de sensibiliser les maîtres d'ouvrage mais elles apparaissent encore insuffisantes pour susciter, au niveau de la démarche de gestion de projets, un véritable "réflexe" développement durable et le recours plus systématique aux énergies renouvelables et aux bâtiments de haute qualité environnementale.**

## D. L'HABITAT A DESTINATION DE POPULATIONS SPECIFIQUES

### Questions évaluatives

Le contrat régional de Pays a-t-il permis de favoriser des actions d'habitat et de réflexion à destination de populations spécifiques ?

### Indicateur n°20

Répartition des crédits engagés par thématiques en pourcentage et en nombre de projets :.....

Thématiques	Montant des Crédits fléchés à la signature	Montant des crédits engagés en fin de contrat	% des crédits fléchés à la signature	% des crédits engagés en fin de contrat	Nombre de projets fléchés à la signature	Nombre de projets en fin de contrat
<b>Logement à destination des jeunes</b>						
Logement à destination des personnes âgées ou à mobilité réduite	391 000	391 000	6 %	7 %	1	1
Aires d'accueil à destination des gens du voyage	200 000	100 000	3,1 %	1,8 %	2	1

Liste des projets et commentaires :

**Maison d'accueil et des services à SERMAISES**

- Nombre de logements pour personnes âgées créés : 6 appartements

**Aire d'accueil des gens du voyage à PITHIVIERS**

- Nombre d'emplacements dans les aires d'accueil pour gens du voyage : 30

Une aire était également prévue à Malesherbes mais des problèmes de procédures n'ont pas permis que le projet se réalise ; il devrait être projeté dans le prochain contrat

### Indicateur n°21

Pas d'études globales habitat réalisées au titre du contrat de Pays

### Critères d'interprétation pour les 2 indicateurs

Le Contrat Régional de Pays a-t-il permis de favoriser des actions d'habitat et de réflexion à destination de populations spécifiques ? De même, permet-il une complémentarité des actions relatives aux différents dispositifs régionaux ?

Résultats peu significatifs quant à aux actions "Habitat" à travers le 2<sup>nd</sup> Contrat de Pays  
La réflexion a néanmoins été menée au sein du Pays, notamment sur l'habitat des populations jeunes (stagiaires, intérimaires, jeunes en période d'essai ...) et devrait certainement déboucher, dans le prochain contrat, sur des projets.

## E. LES SERVICES A LA POPULATION

### Question évaluative

Le contrat régional de pays a-t-il permis une meilleure organisation et structuration de l'offre de services à la population ?

### Indicateur n°22

#### APPRECIATION DE L'IMPACT DE L'ETUDE SERVICES REALISEE

	MEDIOCRE	PASSABLE	SATISFAISANT	TRES SATISFAISANT
Aide à l'actualisation du diagnostic			X	
Aide à la définition de priorités, à la hiérarchisation des projets		X		
Approfondissement de partenariats existant		X		
Effet déclencheur de nouveaux partenariats		X		
Plus-value du cabinet d'études		X		

#### COMMENTAIRES

Plutôt ressentie comme une 'obligation' car il a été demandé au Pays de la réaliser en cours de contrat, au moment du bilan à mi-parcours, cette étude n'a pas malheureusement pas permis, comme il aurait été souhaitable, une réorientation des projets, la quasi-totalité des actions du programme étant déjà identifiées.

Néanmoins, l'actualisation du diagnostic a permis de mieux connaître la situation du territoire et d'établir des orientations ; en cela l'étude peut être jugée plutôt satisfaisante.

En raison de difficultés d'ordre interne intervenues au niveau du cabinet d'étude, le rendu final (et, notamment, l'élaboration du projet de services) de cette étude, n'a pas répondu à nos attentes

### Indicateur n°23

#### Répartition des crédits engagés par thématique en pourcentage et en nombre de projets : .....

Thématiques	Montant des Crédits fléchés à la signature	Montant des crédits engagés en fin de contrat	% des crédits fléchés à la signature	% des crédits engagés en fin de contrat	Nombre de projets fléchés à la signature	Nombre de projets en fin de contrat
<b>Services à la petite enfance et jeunes</b>	0 €	143 000 €	0 %	2,56 %	0	2
Services aux personnes âgées	406 900 €	418 200 €	6,32 %	7,50 %	3	5
Services aux personnes handicapées	55 900 €	55 900 €	0,87 %	1,00 %	1	1
Services sanitaires et sociaux	0 €	12 300 €	0 %	0,22 %	0	1
Maisons de service	131 300	131 300 €	2,04 %	2,35 %	2	2
	<b>594 100 €</b>	<b>760 700 €</b>	<b>9,22%</b>	<b>13,64%</b>	<b>6</b>	<b>11</b>

#### Services à la petite enfance :

- Création d'un accueil périscolaire à Courday (CCM) : 137 700 €
- Acquisition d'une structure modulaire pour RAM et halte Garderie (C3P) : 5 300 €

### Services aux personnes âgées

- Maison d'accueil et des services de Sermaises (CCPB) : 391 000 €
- Acquisition d'un véhicule adapté (Amicale des aînés ruraux de Nesploy) : 10 300 €
- Acquisition d'un véhicule adapté (ADMR du Pithiverais) : 5 600 €
- Acquisition d'un véhicule pour les services à la personne (C3P) : 6 400 €
- Acquisition d'un véhicule pour portage de repas (ADAPA du Canton de Beaune-la-Rolande) : 4 900 €

### Services aux personnes handicapés

- Local de jour pour personnes désorientées (Association Alzheimer) : 55 900 €

### Services sanitaires et sociaux

- Local PMI et crèche familiale (CCM) : 12 300 €

### Maison de services

- Maison de ville de Malesherbes (3<sup>ème</sup> tranche) : 93 700 €
- Maison de ville de Pithiviers (3<sup>ème</sup> tranche) : 37 600 €

Nombre de places de crèches réalisées : /

Nombre de places de crèches améliorées : /

Nombre de places de haltes-garderie réalisées : 95

Nombre de places de halte-garderie améliorées :

Nombre de nouvelles personnes âgées desservies par un service de repas à domicile : 20

Nombre de personnes âgées dont le service de repas a été amélioré :

Nombre de personnes handicapées accueillies : en janvier 2008 => 10 personnes par jour (4 jours par semaine)  
en juin 2009 => 30 personnes par jour (4 jours par semaine)

Nombre de personnes handicapées dont les conditions d'accueil ont été améliorées : de 30 à 50

Nombre de maisons médicales réalisées : 0

Nombre de personnes transportées par un service de transport de proximité : env. 30 (en plus des personnes utilisant le transport à la demande mis en place par le Conseil Général suite à une étude menée par le Syndicat du Pays)

### **Même s'ils ne sont pas évoqués dans les thématiques de ce tableau,**

- **les équipements sociaux, de loisirs et sportifs (sur les actions 4 et 8) : 15 projets pour un montant de subvention de 2 630 600 €, soit 47,17% des crédits engagés**
- **ainsi que les projets de développement de l'accès à la culture : 3 projet pour un montant de 505 700 € de subventions, soit 9,07% des crédits engagés**

**participent également à l'amélioration des "services" sur un territoire rural tel que le nôtre, qui poursuit l'objectif d'une meilleure attractivité pour une population nouvelle issue des franges franciliennes.**

### III. - SYNTHÈSE : IMPACT DES CONTRATS REGIONAUX DE PAYS SUR 5 DES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA POLITIQUE REGIONALE

Pour conclure ce travail d'évaluation des Contrats de Pays par les indicateurs, nous allons à nouveau nous intéresser aux thématiques prioritaires de la politique régionale. Néanmoins, cette évaluation ne va plus s'appuyer sur le renseignement d'indicateurs quantitatifs ou qualitatifs mais sur un travail sur les représentations et le ressenti des différents acteurs ayant été concernés par la politique des Contrats de Pays.

La méthode consiste à apprécier l'efficacité des Pays et Contrats de Pays au regard des 5 objectifs définis avec une échelle d'appréciation allant de 1 à 4.

#### **1. LE CONTRAT REGIONAL DE PAYS PERMET-IL D'ORGANISER ET STRUCTURER L'OFFRE DE SERVICES A LA POPULATION ?**

*« L'intervention régionale dans ce domaine est conditionnée à la réalisation d'une étude globale sur les services à l'échelle du Pays, selon un cahier des charges fourni par la Région. Le programme doit comporter une part significative de crédits réservés aux services, en adéquation avec les besoins locaux définis dans l'étude et selon des modalités spécifiques à définir ».*

1. L'étude sur les services a-t-elle permis de mettre en évidence des besoins nouveaux en services pour le territoire ?

**Oui, même si l'étude qui a été menée n'a pas eu l'impact attendu pour les raisons évoquées à l'indicateur 22, elle a cependant permis**

- **d'impliquer tous les partenaires intervenant sur cette thématique importante des " services à la population "**
- **de mener une réflexion à l'échelle du territoire,**
- **de faire le point sur l'existant, les enjeux, les besoins émergents, les points à améliorer et les secteurs à redynamiser**

2. Le recours à un bureau d'étude apporte-t-il une plus value pour réaliser le diagnostic des services ? De même que pour l'élaboration du projet de services ?

- **Oui pour le diagnostic des services, compte tenu du périmètre que couvre le Pays et dans la mesure où cela permet d'avoir un regard extérieur sur la réalité du territoire**
- **Concernant l'élaboration du projet de services, il aurait certainement été préférable que cette étude soit réalisée avant la mise en place du contrat et, bien entendu, les résultats dépendent ensuite de la qualité du travail mené par cabinet d'étude**

3. Quel impact l'élaboration du projet de services a-t-il eu sur les projets identifiés par le pays ?

- **Réalisée à mi parcours du contrat, cette étude globale sur les services n'a pas eu d'impact significatif sur les projets identifiés au contrat**
- **Par ailleurs, au-delà du diagnostic et des orientations qui ont été définies, on peut regretter que le document élaboré par le cabinet d'étude ne décline pas suffisamment la stratégie à mettre en oeuvre en matière de services à la population sur le territoire**

La démarche a cependant permis d'engager la réflexion à l'échelle du territoire et d'inciter tous les partenaires associés (communes, communautés de communes, associations, personnes privées, organismes sociaux ....) à la réalisation de projets de qualité et cohérents (dans et hors contrat régional).

Echelle d'appréciation pour cet objectif : moyenne (2,5)

## **2. LE CONTRAT REGIONAL DE PAYS PERMET-IL DE FAVORISER L'EMPLOI ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.**

« La création ou le maintien d'activités et d'emploi constituent une priorité régionale »

1. Les actions réalisées dans le cadre du Contrat de Pays ont-elles contribué à conforter beaucoup d'emplois ?
  - **non, car il s'agit essentiellement de création de zones (Auxy & Escrennes, le long de l'A 19) et d'extension de zones (Bellegarde & Sermaises) dont la réalisation n'est pas terminée**
2. Ont-elles contribué à créer des emplois en nombre ?
  - **prématuré dans la mesure où les opérations ne sont pas terminées.**
  - **L'objectif étant de permettre l'installation, dans de bonnes conditions (démarches de qualité environnementale) de nouvelles entreprises, ces opérations auront, à terme, des incidences importantes sur les emplois créés**
3. Le Pays a-t-il mené des actions spécifiques en faveur de l'emploi ?
  - **Le Syndicat du Pays n'a pas, en tant que maître d'ouvrage, mené d'actions spécifiques en faveur de l'emploi**

Ainsi qu'indiqué dans les commentaires de l'indicateur n°13, il est difficile, à l'heure actuelle, de chiffrer l'impact en matière d'emplois créés des projets financés dans le cadre du contrat de Pays.

Ces projets consistent essentiellement en la création, la requalification et l'extension de zones d'activités (action n° 9). Il s'agit de procédures longues à mener et l'impact ne pourra se mesurer que lorsque ces zones seront opérationnelles.

Il est cependant assuré que ces investissements (réalisation, requalification et extension des zones d'activités) permettront, à plus ou moins long terme, le développement économique du territoire et de l'emploi et cela répond bien à l'objectif figurant dans le contrat de Pays :

*“Créer les meilleures conditions pour l'attractivité et la prospérité du Pays”*

En réponse aux pressions exercées sur le territoire (franges franciliennes, agglomérations d'Orléans et Montargis) et à l'arrivée de l'autoroute A 19, ces actions sur les zones d'activités vont donner au Pays

- les moyens d'accroître et de renouveler son développement économique et de répondre aux attentes d'une population qui continue, toujours nombreuse, à venir s'installer sur le territoire
- une plus grande attractivité (condition de démarche de qualité environnementale), incitant les entreprises à venir s'y installer

Echelle d'appréciation à moyen & long terme pour cet objectif : bonne (3)

### **3. LE CONTRAT REGIONAL DE PAYS PERMET-IL DE DEVELOPPER L'HABITAT EN DIRECTION DE POPULATION SPECIFIQUES ?**

*« L'intervention de la Région en faveur du logement se fait essentiellement par l'intermédiaire de la politique des Cœurs de Village, et, pour les secteurs urbains, des Contrats de ville, Contrats de Villes moyennes et Contrats d'Agglomération. En complément, le Contrat Régional de Pays peut être mobilisé notamment pour l'aménagement de logements à destination de populations spécifiques, principalement en direction des jeunes (ex : logements pour apprentis), des personnes âgées ou des gens du voyage ».*

1. Le Contrat Régional de Pays a-t-il permis de favoriser des actions d'habitat et de réflexion à destination de populations spécifiques ?

**Seulement 2 projets réalisés dans le contrat : la maison d'accueil et des services de SERMAISES pour accueillir des personnes âgées valides et l'aire d'accueil des gens du voyages de PITHIVIERS (une 2<sup>nd</sup>e projetée à Malesherbes n'a pas pu être réalisée mais devrait figurer dans le prochain contrat régional).**

**Parallèlement une réflexion s'est engagée notamment sur l'habitat à destination des jeunes (stagiaires, intérimaires, jeunes en période d'essai ...) et des projets devraient s'inscrire dans le prochain contrat.**

**Echelle d'appréciation pour cet objectif : moyenne (2)**

### **4. LE CONTRAT REGIONAL DE PAYS PERMET-IL DE CONTRIBUER A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET A UN CADRE DE VIE DE QUALITE ?**

*« Le programme d'actions du pays devra intégrer une dimension environnementale, appréhendée de manière transversale quelle que soit l'opération envisagée. C'est ainsi qu'une attention particulière est portée aux conséquences des investissements programmés sur l'ensemble des ressources naturelles, le patrimoine bâti et paysager (insertion paysagère des zones d'activités économiques, des lotissements, influences sur l'environnement des pratiques agricoles, réflexions sur les économies et les modes d'énergies utilisés dans les bâtiments ...) ».*

1. La problématique environnementale a-t-elle été intégrée de façon significative à des projets globaux (zones d'activités, bâtiments agricoles...) ?

**Une démarche de qualité environnementale était le préalable pour la prise en compte, dans le contrat, des projets relatifs aux zones d'activité. Il est difficile de faire un commentaire quant à l'intégration "significative" de cette démarche compte tenu de l'état d'avancement des zones.**

2. Des actions spécifiques ont-elles été menées en faveur de l'environnement ?

**- création de liaisons douces (à l'entrée du bourg & entre les hameaux)  
- aménagement des entrées de bourg de Sermaises  
- actions s'inscrivant dans le cadre du Programme d'actions et de prévention des inondations du bassin versant de l'Essonne (PAPI)**

**Soutien aux pratiques agricoles respectueuses de l'environnement:**

**- opérations d'acquisition de matériels : 11 CUMA aidées – 21 dossiers  
- sécurisation des sites d'exploitation : 10 dossiers**

3. Une attention particulière a-t-elle été portée à la préservation des milieux naturels, à la gestion des ressources, à la prévention des pollutions, à la maîtrise de l'énergie ?

- A noter qu'en parallèle des actions menées dans le contrat,
- des projets sur les thématiques de l'eau, l'assainissement et les rivières ont été réalisés dans le cadre du Contrat global, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).
  - l'élaboration du SAGE Nappe de Beauce
  - le PER "Conversion énergétique"

Echelle d'appréciation pour cet objectif : bonne (3)

## 5. LE CONTRAT REGIONAL DE PAYS PERMET-IL DE DEVELOPPER LES T.I.C. ?

*« Les technologies de l'information et de la communication constituent également une priorité régionale ».*

1. Le Contrat Régional de Pays a-t-il permis la mise en oeuvre d'une réflexion stratégique à l'échelle du Pays en matière de TIC ?

**Non**

2. Le Contrat Régional de Pays a-t-il permis le financement de lieux d'accès aux TIC ?

**Non**

Echelle d'appréciation pour cet objectif : mauvaise (0)

## GUIDE METHODOLOGIQUE REGIONAL D'EVALUTATION

### Deuxième partie : L'auto-évaluation, une source de réflexion et d'apprentissage

SYNDICAT DU PAYS BEAUCE GATINAIS EN PITHIVERAIS - 2nd CR Pays				
OBJECTIFS DANS LA CHARTE	AXES STRATEGIQUES DU 2è CONTRAT REGIONAL DE PAYS	MESURES	ACTIONS	Crédits régionaux engagés
Objectif 1 : POURSUIVRE UNE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	Axe 1 : Préservation de la Nappe de Beauce	Action 1 : Protection contre les inondations du bassin supérieur de l'Essonne	Schéma cohérent et plan de gestion (Programme PAPI)	21 400
	Axe 2 : Veiller à la préservation de l'environnement dans toutes ses composantes	Action 2 : Valorisation du patrimoine	Orgue de Chilleurs	20 000
Objectif 2 : CONFORTER LA POLITIQUE D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	Axe 3 : Favoriser les complémentarités avec les zones d'influence voisines et assurer un développement équilibré	Action 3 : Agriculture : environnement et qualité a) Démarche qualité et innovation b) Sécurité (aires de betteraves* c) accueil et terroir d) déchets et énergies renouvel.	Dossiers CUMA - 21 dossiers (11 CUMA aidées) - 145 100 € (39,2%) Aires de betteraves sécurisée - 17 dossiers (37 aires) - 53 900 € (14,5%) Projets de diversification agricole - 12 dossiers - 91 700 € (24,8%) Sécurisation sites d'exploitation - 10 dossiers - 79 700 € (21,5%)	370 400
		Action 4 : Affirmer le rôle des villes-pôles	Maison de ville de Malesherbes Maison des services Pithiviers Centre aquarécricatif Pithiviers Bloc de chronométrage Pithiviers Aire des gens du voyage Pithiviers Local PMI & crèche C.C.M. Espace culturel 1ère T Pithiviers	93 700 37 600 601 600 8 800 100 000 12 300 247 900
	Axe 4 : Améliorer le cadre de vie et renforcer les services de proximité	Action 5 : Aménager les villes et bourgs	Liaisons douces CHAMBON Entrée de bourg SERMAISES	35 900 150 000
		Action 6 : Développer les services à la population	Transfert épicerie NIBELLE Restaurant QUIERS / BEZONDE Transfert boulangerie ASCOUX Véhicules adaptés NESPLOY / ADMR Pithiverais / C3P Véhicule portage repas AADPA BEAUNE Local Alzheimer Pithiviers Maison d'accueil et des services SERMAISES / CCP. Beauceron	50 000 50 000 25 000 22 300 4 900 55 900 391 000
			Etude services à la population PBGP Structure pour RAM & Halte garderie / C3P Accueil périscolaire Coudray / C 3 P	25 900 5 300 137 700
		Action 8 : Développer les équipements sociaux, culturels, sportifs et de loisirs	Terrain foot BEAUNE	358 800
			Salles des fêtes CHAPELON - LADON - LABROSSE- MANCHECOURT - JOUY - BAZOCHES - CHAUSSY - ANDONVILLE - CHAMBON	452 700
			Terrain de grands jeux BOYNES Centre nautique Puiseaux / SIIS Puiseaux Aire de jeux ESTOUY	52 500 375 900 12 500
			Gymnase intercommunal Ascoux / C.C.B.G.	175 000
		Objectif 3 : CRÉER LES MEILLEURES CONDITIONS POUR L'ATTRACTIVITE ET LA PROSPERITE DU PAYS	Axe 5 : Conforter et valoriser l'emploi	Action 9 : Zones d'activités (requalification et création)
Axe 6 : Renforcer l'image du Pays	Action 10 : Renforcer l'identité historique, culturelle et touristique du Pays		Création chemin randonnée YEVRE Création espace d'accueil YEVRE Aménagements Musée Transports Moulin de Châtillon / Acquisition (ONDREVILLE) & Travaux (C3P) Création espace théâtral / Cie des Minuits Etude pour travaux Château de BELLEGARDE Espace culturel Chilleurs / C.C.B.G.	15 000 16 900 15 000 678 100 24 700 10 500 233 100
				<b>5 577 100</b>